

Les règles sanitaires devront être respectées dans tous les ateliers de l'UTL :

- Port du masque obligatoire pour les adhérents et les bénévoles. Il appartient à chacun d'apporter son propre masque.
- Une affiche indiquant les mesures sanitaires (masque, gel, distanciation) devra être appliquée à l'entrée de la salle.
- Utilisation du gel Hydro alcoolique au début de chaque atelier ou activité sportive
- Avant chaque atelier en salle les bénévoles devront désinfecter le mobilier (chaises et tables). Chaque adhérent procédera de même à la fin de l'atelier pour sa chaise et sa table avec les produits fournis.
- Un sac poubelle devra être mis à disposition dans chaque atelier pour jeter les lingettes nettoyantes.

ACTIVITES EXTERIEURES (randonnées, TAI-CHI, Découvertes et Jardins)

- Le masque pourra être ôté pendant les randonnées et les cours de TAI-CHI mais porté à l'entrée et remis à la fin des cours.
- Une distanciation d'1 mètre devra être respectée
- En cas de covoiturage les masques devront être portés à l'intérieur du véhicule.

EN CAS DE SUSPICION de symptômes de COVID 19 signalé :

Informez les adhérents à la 1^{ère} séance que la personne concernée devra prévenir l'association et fournir un certificat médical de guérison à la reprise de l'activité.

Pour les responsables d'atelier :

- Ne pas oublier à chaque séance le matériel nécessaire : gel hydro alcoolique, le désinfectant mobilier, sopalin et sac poubelle. . .
- Un cahier de présence à chaque séance devra être tenu (soit le nom soit le numéro de carte seulement)